

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 29 juin 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens**

—————

**Des travaux d'effacement de réseaux aériens sont en cours de réalisation dans le cadre de l'opération d'aménagement des rues de Concarneau et Le Nobletz. La signature d'un avenant est nécessaire pour la réalisation de travaux supplémentaires au niveau de la traversée de la rue St Julien en haut de la rue Concarneau. La participation communale est portée de 77 124,00 €TTC à 81 848,80 €TTC (+4 734,80 €TTC).**

**Par ailleurs des travaux d'effacement de réseaux sont rendus nécessaires dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la Providence. Le montant de la participation communale est de 9 500,00 €HT.**

\*\*\*

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de voirie rues Concarneau Le Nobletz, suite à délibération du conseil municipal du 7/10/2021, visée le 13/10/2021, la commune et le SDEF avaient signé une convention de maîtrise d'ouvrage en date du 07/12/2021 concernant un projet d'effacement – Effacement BT, CE et EP Rue le Nobletz.

Le montant des travaux s'élevait à 85 200,00€ TTC et la participation communale à 77 124,00 € TTC.

Or, le coût des travaux doit être modifié pour tenir compte de la présence importante de roche au niveau du haut de la rue St Julien, de l'ajout de terrassements et de réfection de trottoirs supplémentaires liés à la modification de l'emplacement des candélabres.

Le montant des travaux est porté en conséquence à 90 000 €TTC  
La nouvelle participation communale s'élève ainsi à 81 858,80 € TTC.

Il y a lieu d'autoriser la signature d'un avenant car la délibération initiale ne permettait pas la signature d'avenant.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue de la Providence tranche 2 au droit du nouveau bâtiment de la ville de Quimper, l'effacement d'une traversée a été rendu nécessaire. Le montant de la participation communale est de 9 500 €HT.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique « Effacement des réseaux BT CE EP rue Le Nobletz » avec le SDEF et d'autoriser madame la maire à le signer ;

2 - d'approuver la convention financière d'effacement de réseau basse tension rue de la Providence avec le SDEF et d'autoriser madame la maire à la signer.